

COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL

DU 13 DECEMBRE 2016

Présents : B. Benrabah, J. Coulon, F. Doriol, Y. Mounier, A. Picard Wolff, A. Raffort, N. Raffort, F. Requin, H. Reynaud.

Madame la Maire précise les règles de fonctionnement des réunions selon la charte ;
Durée de la réunion : 2 heures,
Prise de parole des intervenants dans le cadre de l'intérêt général,
Intervention limitée dans la durée afin de permettre la prise de parole de chacun des intervenants,
Respect des avis et des personnes.
Un bilan sera établi en fin de séance.

Thèmes abordés :

- Réflexion sur les gros travaux,
- Intercommunalité,
- Aménagement de sécurité.

Réflexion sur les gros travaux :

❖ Un équipement multifonction, avec un local technique pour l'employé communal et éventuellement des logements sur le terrain préempté par la mairie suite au PLU.

L'atelier pour l'installation des services techniques de la mairie serait à prévoir.

Différents types de logements possibles : des logements sociaux n'ont pas de retour financier pour la commune, mais il faut s'assurer que des logements partagés soient attractifs. L'idée d'un café participatif est lancée.

La salle des fêtes induit des nuisances, faut-il privilégier un espace sportif plutôt qu'une salle des fêtes (salle importante à CRAS) ?

Il faut des demandes de clubs pour la partie espace sportif.

Pour le CCAS et le Taï Chi la salle des fêtes actuelle est bien proportionnée.

❖ Réfection du bâtiment de la mairie, notre territoire est défini TEPOS.

Cette labellisation permettrait éventuellement d'obtenir une subvention de l'État pour la réhabilitation énergétique du bâtiment.

Un local de stockage devra être étudié en même temps, ainsi que l'embellissement de la mairie.

Un RDV avec le CAUE aura lieu en janvier pour étudier la faisabilité de l'aménagement du bâtiment de la mairie.

❖ Aménagement du terrain Route du Pré Fleuri, dans le cadre d'un espace de jeux pour les enfants et un parking avec aire de retournement des bus.

Ce projet et celui de la réhabilitation du bâtiment de la mairie sont 2 projets liés.

Intercommunalité :

Les 3 intercommunalités fusionnent au 1 janvier 2017, soit environ 47 communes et 73 conseillers communautaires. Morette est située à l'extrémité Nord de cette nouvelle communauté de communes.

Il sera nécessaire que les communautés de communes se parlent et établissent des conventions pour l'intérêt des citoyens pour les communes riveraines.

Pour Morette, les conventions nécessaires pour l'intérêt des citoyens seraient :

Déchetterie, compétences culturelles, médiathèque, centre de loisirs, école de musique, MJC, petite enfance, transport à la demande.

Sécurité routière :

La route des Collines est devenue départementale, en échange de la route du Monument aux Morts jusqu'au carrefour avec la départementale sous la Guitardièrre qui est devenue communale (échange d'une portion de RD154A et de la VC N°1).

Un radar posé à l'entrée de Morette (entrée par le col Châtain) sur une durée de 13 jours, fait état de 3250 véhicules.

Un autre radar posé sur la route de Châtain au niveau de l'aménagement routier sur la même durée fait état de 5000 véhicules. Les dépassements de vitesse ne sont pas excessifs.

Pour la prochaine réunion : faire un état des lieux des endroits à risque. L'étude réalisée en 2006 sera mis en ligne sur le site de commune.

Demande de points à aborder lors de prochaines réunions : chemins communaux, chemins balisés, aspect de l'entrée de la commune et de certains bords de route.

Ordre du jour de la prochaine réunion : réflexion sécurité piétonne et routière et aménagements.

BILAN : réunion intéressante, échange de parole, permet de s'informer, regard neuf.

Prochaine réunion : 10 Janvier 2017.

Début réunion : 19h15.

Fin de réunion : 21H30.